Référence: Forex Capital Markets LLC (Re), 2014 NBFCST 6

Date: 2014-10-14 Dossier: SE-003-2014

VU LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES, L.N.-B. 2004, c S-5.5

ET DANS L'AFFAIRE DE FOREX CAPITAL MARKETS LLC ET FOREX CAPITAL MARKETS LTD. (Intimés)

ORDONNANCE D'APPROBATION DU RÈGLEMENT

ATTENDU QUE les intimées, Forex Capital Markets LLC et Forex Capital Markets Ltd., ont conclu une entente de règlement à l'amiable en date du 30 juin 2014 (l'« entente ») avec la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick et la Commission des valeurs mobilières du Manitoba dans le cadre de laquelle elles ont convenu d'un projet de règlement des procédures de mise à exécution au Nouveau-Brunswick et au Manitoba, sous réserve de l'approbation du Tribunal des services financiers et des services aux consommateurs (le « Tribunal ») et de la Commission des valeurs mobilières du Manitoba;

APRÈS examen de ladite entente et de l'exposé conjoint des faits qu'elle contient;

APRÈS avoir entendu les observations des parties lors d'une audience conjointe entre le Tribunal et la Commission des valeurs mobilières du Manitoba le 14 octobre 2014;

ET ATTENDU QUE le Tribunal est d'avis qu'il est dans l'intérêt public qu'il rende la présente ordonnance;

IL EST PAR LES PRÉSENTES ORDONNÉ:

- (a) **QUE** le règlement de la présente affaire soit approuvé en vertu de l'alinéa 191(1)a) de la Loi sur les valeurs mobilières, L.N.-B. 2004, ch. S-5.5 [Loi sur les valeurs mobilières];
- (b) **QUE** les intimées paient une pénalité administrative de 22 000 \$ à la Commission des services financiers et des services aux consommateurs en vertu du paragraphe 186(1) de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

FAIT à Saint John, au Nouveau-Brunswick, le 14 octobre 2014.
« original signé par » Monica L. Barley, présidente du comité
« original signé par » Jean LeBlanc, membre du comité

QU'aucune ordonnance ne soit rendue quant aux dépens.

Tribunal des services financiers et des services aux consommateurs 85, rue Charlotte, bureau 300 Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2

Téléphone : 506-658-5575 Télécopieur : 506-462-2104

(c)